

**Ligne ferroviaire Neuchâtel-Vauseyon – Le Locle-Col-des-Roches  
Suppression des passages à niveau piétons non gardés aux km 3'926 et 4'044  
sur le territoire de la Commune de Peseux**

Fondés sur les art. 19 et 21 de la Loi fédérale sur les chemins de fer (RS 742.101), les CFF ont l'obligation d'assainir les passages à niveau situés au km 3'926 au lieu-dit « Le Cimetière » et 4'044 au lieu-dit « Les Tires » de la ligne Neuchâtel-Vauseyon – Le Locle-Col-des-Roches, sur le territoire de la Commune de Peseux.

L'Office fédéral des transports (OFT) et la Commune de Peseux ont été informés de cette décision.

La suppression du passage à niveau, du km 3'926 (« Le Cimetière»), de caractère public, a déjà été ordonnée, en accord avec la Commune. Il s'agit d'une mesure d'urgence. Les accès à ce passage ont été barrés.

La suppression du passage à niveau du km 4'044 (« Les Tires »), de caractère privé, interviendra également prochainement. Elle est à assimiler à une mesure d'urgence. Ses accès seront aussi barrés.

Les éventuelles contestations devront être transmises par écrit directement à l'OFT, section autorisations II, 3003 Berne, au plus tard 30 jours après la publication de la présente communication.

Les personnes qui désirent traverser le domaine ferroviaire peuvent emprunter le passage inférieur existant situé à proximité, au km 4'230.

Chemin de fer fédéraux suisse CFF  
Division Infrastructure  
Management des installations, Filiale de Lausanne